

1 mars 2016 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

# Déclaration de M. François Hollande, Président de la république, sur le projet de loi « visant à instituer de nouvelles libertés et de nouvelles protections pour les entreprises et les actifs », à La Plaine Saint- Denis (Seine-Saint-Denis) le 1er mars 2016.

LE PRÉSIDENT : Je remercie tout d'abord l'entreprise SHOWROOM PRIVE, de m'avoir ici présenté son activité. C'est une entreprise qui, il y a dix ans, n'existait pas et qui aujourd'hui compte plus de huit cents salariés, pour l'essentiel en CDI et va embaucher en 2016 entre cent et cent cinquante personnes. Donc l'économie change, le monde change et nous devons avoir des entreprises qui nous permettent de prendre toute notre place dans le monde, notamment dans ce secteur du numérique.

En même temps que le monde change, il faut que nous puissions nous-mêmes changer et permettre qu'il y ait beaucoup plus de jeunes et de salariés qui soient embauchés en contrat à durée indéterminée. C'est là l'enjeu, pour donner de la stabilité, pour donner de la confiance, pour donner du dynamisme et si j'ai voulu tout au long de ces dernières années soutenir le développement des entreprises, leurs investissements et leurs embauches, c'est pour qu'il y ait des recrutements en contrat à durée indéterminée.

Dans la réflexion qui est engagée pour le projet de loi EL KHOMRI, il s'agit d'abord de donner à l'entreprise les moyens de négocier avec les représentants des personnels pour que l'entreprise puisse s'adapter au mieux dès lors que les règles sont fixées, que les garanties sont données et que les principes fondamentaux du droit du travail sont confirmés.

Ensuite, c'est de permettre qu'il y ait plus de visibilité et que les entreprises puissent recruter en contrat à durée indéterminée, que les jeunes et les demandeurs d'emploi ne soient pas contraints à avoir une succession de CDD ou d'intérim et pire encore, de chômage. Ce que je veux aussi, c'est donner à la fois de la souplesse et de la sécurité. De la souplesse parce qu'on a besoin de sécurité dans l'entreprise c'est-à-dire de la visibilité pour les employeurs, notamment les PME, c'est elles qui créent de l'emploi et de la souplesse, de la sécurité pour les salariés.

A la fois parce qu'ils seront embauchés en CDI et ensuite parce qu'ils pourront, tout au long de leur vie professionnelle, acquérir encore davantage de droits avec une grande réforme qui est le Compte Personnel d'Activité. Donc sécurité, souplesse, dans un monde qui change pour donner de la visibilité aux entreprises, notamment aux PME et des garanties et protections aux salariés. Le texte a donné lieu à des interrogations, c'est assez légitime, à des questionnements. Je les comprends. C'est pourquoi le Premier ministre a prévu une concertation. Il vaut mieux prendre du temps pour mieux en gagner et pour faire en sorte que ce soit à la fin la France qui puisse réussir ensemble. Les organisations syndicales, les organisations également patronales seront reçues. Il y aura des informations qui seront données, des améliorations qui seront apportées, puis il y aura une conclusion qui forcément devra amener les uns et les autres à prendre leurs responsabilités, c'est-à-dire à faire en sorte que nous puissions avancer.

J'ai fait, tout au long de ces années, la priorité à l'emploi, et je ne changerai pas, pour moi, c'est l'essentiel, un emploi stable et durable, et je veux que notre pays puisse avancer. Il n'y a pas d'autre voie que le mouvement. Rien ne serait pire que l'immobilisme ou de tout mettre en cause

dans notre droit, notamment notre droit du travail.

C'est cette volonté-là qui continuera de m'animer avec toujours le même esprit : dialogue, concertation et respect et c'est sur cette base-là que les discussions maintenant vont s'engager. Je remercie vraiment l'entreprise d'avoir donné une belle illustration de salariés ils ne m'ont pas tout dit mais qui étaient confiants et qui étaient même heureux et pour lesquels disposer d'un contrat à durée indéterminée c'était à la fois pour eux une condition pour trouver un logement et former une famille, mais aussi pour le chef d'entreprise. Parce que le CDI, c'est ce qui permet au chef d'entreprise d'avoir une fidélisation de ses employés. De pouvoir les garder, de pouvoir les former et de pouvoir donc les faire évoluer.

C'est la France que nous voulons : que l'entreprise puisse se développer et que les salariés puissent évoluer eux-mêmes. Je crois qu'ici, en dix ans, mille emplois. Vous êtes un des premiers recruteurs privés de ces dernières années, je voulais vous en remercier aussi. C'est vrai qu'il y a des aides qui ont été prévues, mais vous n'avez pas forcément voulu attendre les aides pour embaucher, même si vous prenez les aides qui sont proposées si elles conviennent à votre politique de recrutement. Mais je veux aussi saluer ce qui fait la force d'une entreprise : ses dirigeants, son créateur et ses salariés. C'est cet esprit-là que je veux vraiment insuffler dans notre pays. Merci.

Journaliste : Un mot sur votre ministre du travail qui est à l'hôpital actuellement ?

LE PRESIDENT: Oui, elle a eu non pas un malaise comme je l'ai vu, mais en tout cas, je dirais, un accident domestique et elle sera sur pied dès ce soir. Je vous remercie de vous inquiéter de sa santé car c'est une femme courageuse. C'est une femme qui a des convictions, qui veut les faire partager et c'est aussi une femme qui est à l'écoute et elle le montrera. Merci.